



Crédit photo ©AdobeStock - Petrovk.

Report des BACS : une opportunité à saisir pour booster l'efficacité énergétique, selon le SERCE

Alors que le décret BACS d'avril 2023 impose l'équipement en systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments pour les constructions neuves et existantes, son application aux bâtiments existants de plus de 70 kW, initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2027, vient d'être reportée de 3 ans. Annoncé le 20 novembre dernier par Sébastien Lecornu lors du Congrès des maires, ce décalage intervient paradoxalement dans un contexte où la baisse des dépenses énergétiques représente un enjeu majeur pour les collectivités et où la flexibilité de la demande (notamment des bâtiments tertiaires) a une forte valeur pour le fonctionnement du système électrique français et européen.

Un report qui doit servir de signal d'alerte

Le SERCE prend acte de cette décision, tout en soulignant l'urgence d'agir. Bien que le décret BACS ait permis une légère progression du taux d'équipement, celui-ci reste insuffisant : seulement 16 % des sites tertiaires de plus de 1000 m² en sont dotés aujourd'hui. Pire, près de la moitié des BACS installés ne sont pas exploités à leur plein potentiel, privant les collectivités locales et propriétaires privés des baisses de dépenses d'énergie qu'ils pourraient générer.

Les disparités sont criantes : si **46 % des lycées** sont équipés grâce à l'engagement des Régions, seulement **7 % des écoles primaires** le sont, révélant un **défait criant d'accompagnement des communes**. De même, 84 % des bâtiments de plus de 20 000 m² disposent de BACS, contre 32 % pour ceux de 10 000 à 20 000 m².*.

Pilotage et régulation : un potentiel énorme pour installer la performance dans la durée

Les enjeux sont colossaux : le secteur tertiaire représente **15 % de la consommation énergétique** finale de la France, et les bâtiments communaux pèsent les trois quarts de la dépense énergétique des collectivités. Un taux d'équipement en BACS de 50 % permettrait d'économiser chaque année l'équivalent de la dépense énergétique annuelle de la 3^{ème} région économique de la France : la région PACA.

En période de pointe hivernale, ce même taux offrirait une marche de flexibilité très appréciable pour optimiser le fonctionnement du système électrique français, et par ricochet, le prix payé in fine par le consommateur final.

Le SERCE propose de maximiser l'impact des BACS d'ici 2030

Face à ce constat, le SERCE appelle les pouvoirs publics à transformer ce report de 3 ans en opportunité, pour accélérer le déploiement des BACS. Il préconise de :

- **prioriser les bâtiments de plus de 5000 m²**, où le retour sur investissement est le plus rapide, pour atteindre 100 % d'équipement au plus vite.
- **accompagner activement les communes et les petits sites** pour combler le retard d'ici 2030.
- **renforcer la formation et le suivi** pour garantir une exploitation optimale des BACS installés.

*Source des données chiffrées : Observatoire BACS / Gimelec.



Contact PRESSE

Tél. : 06 18 37 75 60 - 01 73 02 46 85
angeliqua@c-commevous.com
www.c-commevous.com

Contact SERCE

Marielle Mourgues : m.mourgues@serce.fr - Tél. 01 47 20 69 45
serce.fr - www.metiers-electricite.com

